

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé :	Date 24.11.2015	Heure	Numéro	Département(s)
	Annule et remplace			

Auteur(s) : Commission des finances	Lié à : (obligatoire) ad 15.044
Titre : Amendement au projet de décret portant sur la limitation de l'effectif du personnel de l'Etat	
Contenu : Art. 2 Le Conseil d'Etat est autorisé à pourvoir ou repourvoir en 2016 le nombre de postes inscrits en équivalents plein-temps (EPT) au budget 2015, additionné <i>d'une partie</i> des effectifs supplémentaires décidés par le Conseil d'Etat au courant de l'année 2015, soit 241 <u>0</u> EPT (<i>suppression de: 2416 EPT</i>) :	

Auteur ou premier signataire : <i>prénom, nom</i> (obligatoire) : Fabien Fivaz, président de la commission		
Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :
[]	[]	[]